



Séance du 28/11/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 491

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 161068

Direction en charge : Commerce et Artisanat

Objet : Opération urbaine Saint-Étienne (FISAC) troisième tranche - Règlements d'aide à l'investissement - Règlement d'aide au conseil - périmètre et cohérence territoriale de l'opération urbaine de Saint-Étienne dans le cadre du fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce - Approbation

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 18/11/2016

Compte rendu affiché le : 29/11/2016

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, M. Lionel SAUGUES, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Maurice VINCENT, Mme Pascale MARRON, M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Florent PIGEON (Présent de la question 1 à la question 43 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC

Absents-Excusés :

M. Denis CHAMBE (pouvoir à M. Gilles ARTIGUES) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à M. Paul CORRIERAS) M. Robert KARULAK (pouvoir à M. Claude LIOGIER, Présent à partir de la question 10 du projet de l'ordre du jour.) M. Cyril MEKDJIAN (pouvoir à M. Georges ZIEGLER, Présent à partir de la question 19 du projet de l'ordre du jour.) Mme Raphaëlle JEANSON (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE) M. Jacques PHROMMALA (pouvoir à Mme Brigitte MASSON)

Absents :

M. Michel BEAL

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 491

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 161068

Direction en charge : Commerce et Artisanat

Objet : Opération urbaine Saint-Étienne (FISAC) troisième tranche - Règlements d'aide à l'investissement - Règlement d'aide au conseil - périmètre et cohérence territoriale de l'opération urbaine de Saint-Étienne dans le cadre du fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce - Approbation

□ **Rappel et Références :**

Par délibération n° 395 du 12 septembre 2016, il a été approuvé la convention opération collective au titre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC).

Ce dispositif national est destiné à soutenir les collectivités territoriales qui se sont engagées en faveur du commerce en lien avec les partenaires locaux.

Concrètement, il s'agit d'un partenariat financier entre les institutions locales et l'État visant à mettre en œuvre un plan d'actions afin de préserver et développer l'offre artisanale, commerciale (sédentaire et non-sédentaire) et les services de proximité dans les zones rurales et urbaines.

Ces actions peuvent être diverses et concernent des dépenses en fonctionnement (communication, études, animations...) ou en investissement (aide directes, projets d'équipements commerciaux...).

Les autres partenaires locaux de cette opération sont la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Loire, Sainté Centre-Ville, la Fédération des Associations Stéphanoises du Commerce, de l'Artisanat et des Prestataires de Services (FASCAPS) et le Conseil Départemental de la Loire.

□ **Motivation et Opportunité :**

Le plan d'action qui a été validé en conseil municipal par la délibération n° 395 du 12 septembre 2016 prévoit notamment deux actions d'aides pour les commerçants pour les encourager à moderniser leur point de vente : une action en fonctionnement d'aide au conseil et une action d'aide à l'investissement des entreprises commerciales et artisanales :

- l'action "chéquiers conseil et design" prévoit ainsi une aide au conseil à destination des commerçants et artisans qui souhaitent faire appel à un professionnel en vue d'investir dans leur établissement et de développer leur activité, y compris en matière de design. Cette action répond à l'objectif « valoriser, faire rayonner le territoire grâce au commerce » de la stratégie de développement commercial de la Ville.

- l'action des aides à l'investissement renvoie à l'objectif de la stratégie de développement commercial "soutenir la professionnalisation du tissu commercial" en encourageant, sous la forme d'aides directes, les commerces à moderniser leurs points de vente.

L'attribution de ces aides est votée en comité de pilotage constitué des différents partenaires.

□ **Contenu :**

La ville de Saint-Etienne étant partenaire et maître d'ouvrage sur ce dossier, il est demandé à l'Assemblée Délibérante d'approuver les règlements d'aide à l'investissement et au conseil qui régissent le comité de pilotage ainsi que l'annexe "périmètre et cohérence territoriale de l'opération urbaine de Saint-Etienne dans le cadre du fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce".

Pour rappel, le coût total de l'opération prévue s'élève à :

- en investissement : 75 000€

- en fonctionnement pour les aides au conseil : 9 375 €

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

o Coût total investissement TTC :

dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC :

dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
---------------	-------	-------------	--------	------	--------	--------

Investissement						
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ Proposition :

Il est demandé à l'Assemblée Communale de bien vouloir :

- approuver les règlements d'aides à l'investissement et au conseil ainsi que le périmètre et cohérence territoriale de l'opération urbaine de Saint-Etienne dans le cadre du FISAC
- autoriser le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer tous les documents afférents dont un exemplaire restera joint au dossier.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire
Résultat du vote : 57 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué	
Lionel SAUGUES	